

IV.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

POUR L'EXERCICE 1882.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent à fr.	15,537,698	»
— — — 1881 — à .	15,330,868	»
AUGMENTATION. . . . fr.		206,830

Trois chapitres seulement présentent des modifications

## CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
Les crédits de ce chapitre sont augmentés, SAVOIR :	—	—

Celui de l'art. 6 d'une somme de fr.	730	»
— 8 —	1,750	»
— 10 —	10,350	»

afin de pouvoir allouer aux secrétaires et employés des parquets un traitement calculé d'après les indications qui ont été données à la section centrale pour le Budget de 1881; d'améliorer également la position de quelques concierges et messagers des Cours, et de compléter le crédit de l'article 10 pour pourvoir au traitement d'un greffier adjoint et d'un employé du parquet.

D'autre part le crédit de l'article 7 a été diminué d'une somme de 1,000 francs, qui avait été demandée en 1881 pour une dépense extraordinaire.

Soit au chapitre II une augmentation de . fr.	»	11,830	»
---	---	--------	---

## CHAPITRE IX.

La dépense à faire en 1881 pour hâter la construction de l'asile d'aliénés de Tournai dépassant le chiffre du crédit qui était inscrit au projet de Budget, a fait, pour cette année, l'objet d'un crédit spécial; mais il y a lieu de reporter au

A REPORTER. . . . fr.	»	11,830	»
-----------------------	---	--------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.	En plus.
	—	—
REPORT. . . . fr.	»	11,850 »
Budget de 1882, à l'article 38, comme charge temporaire, le crédit de 200,000 francs destiné à des subsides pour la construction et l'agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui resterait disponible.		
Soit au chapitre IX une augmentation de . fr.	»	200,000 »

## CHAPITRE X.

Le crédit de l'article 50 est réduit de 25,000 à 20,000 francs, parce que l'on n'aura plus à payer des indemnités aux architectes du chef de l'agrandissement des prisons de Namur, de Courtrai et d'Anvers.

Soit au chapitre X une diminution de . . .	5,000 »	»
TOTAUX . . . .	5,000 »	211,850 »
AUGMENTATION . fr.	206,850 »	

(136)

**PROJET DE LOI,**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1882, à la somme de *quinze millions cinq cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit francs* (15,537,698 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

JULES BARA.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	477,800
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	381,800	"	
3	Matériel . . . . .	60,000	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	9,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	271,550	"	4,107,520
7	— Matériel . . . . .	5,500	"	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	870,000	"	
9	— Matériel . . . . .	24,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	2,015,970	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	922,500	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaires.</i> Personnel . . . . .	22,250	"	82,870
13	— Matériel . . . . .	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	40,000	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre . . . . .	3,720	5,000	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif) . . . . .	955,000	"	976,508
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .	5,550	5,658	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	10,500	"	
A REPORTER. . . . fr.		5,654,040	10,658	5,844,698

## POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	5,634,040 "	10,658 "	5,644,698 "
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	160,000 "	195,000 "
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES.</b>			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> , et travaux accessoires.	490,000 "	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	5,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	25,300 "	"	532,300 "
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois. . . . .	14,000 "	"	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	25,000 "	"	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000 "	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	1,500 "	"	42,500 "
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . .	4,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	6,245,840 "	170,658 "	6,414,498 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. . . . . fr.	6,245,840 »	170,658 »	6,414,498 »	
<b>CHAPITRE VIII.</b>					
CULTES.					
27	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	281,400 »	»	5,520,650 »	
28	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures . . . . .	4,549,000 »	»		
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . . .	469,000 »	256,000 »		
30	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	74,958 »	»		
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	15,000 »	»		
32	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	15,292 »	»		
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 »	»		
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construc- tion d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .	»	20,000 »		
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre) . . . . .	11,000 »	»		
36	Secours pour les ministres des cultes . . . . . (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une indus- trie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 »	»		
<b>CHAPITRE IX.</b>					
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.					
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	200,000 »	»	969,700 »	
38	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible . . . . .	255,000 »	200,000 »		
39	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des mem- bres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	15,000 »	»		
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établis- sements de bienfaisance, et frais divers. . . . .	5,000 »	»		
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .	14,000 »	»		
42	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	282,700 »	»		
	A REPORTER. . . . . fr.	12,258,190 »	646,658 »		12,904,848 »

## POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,258,190 "	646,658 "	12,904,848 "
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PRISONS.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Service économique.</i>			
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 "	"	
44	Gratifications aux détenus. . . . .	12,000 "	"	
45	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	52,000 "	"	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 "	"	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements . . . . .	848,050 "	"
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants . . . . .	14,000 "	"
48	Frais d'impression et de bureau . . . . .	10,000 "	"	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 "	"	2,522,050 "
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	"	20,000 "	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 "	"	
52	Gratifications aux détenus. . . . .	40,000 "	"	
53	Frais d'impression et de bureau . . . . .	1,000 "	"	
54	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	61,000 "	"	
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 "	"	80,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	14,840,240 "	666,658 "	15,506,898 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	14,840,240 »	666,658 »	15,506,898 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . .	»	24,000 »	} 30,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux . . . . .	5,000 »	1,800 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	14,845,240 »	692,458 »	15,537,698 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 27 février 1881.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

J. BARA.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1882.

## SERVICES SPÉCIAUX.

*Sommes restant disponibles, au 1<sup>er</sup> janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 31 octobre 1881.
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 24 mai 1878.) . . .	100,000 »	8,076 48
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 26 avril 1880.) . . . . .	4,000,000 »	1,191,543 95
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre (Loi du 1 <sup>er</sup> avril 1879.) . . .	50,000 »	50,000 »
	4,150,000 »	1,249,420 41

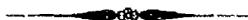
(144)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

pour l'exercice 1882.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	1	»	21,000	21,000
2	»	411	»	381,800	381,800
3	a.			18,000	60,000 »
	b.			16,000	
	c.			26,000	
4	»			Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs. . . . .	
5	»			Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.			
		<b>CHAPITRE II.</b>			
		ORDRE JUDICIAIRE.			
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
6	a.	1	16,000	16,000	271,550
	b.	1	13,000	13,000	
	c.	15	11,250	168,750	
	d.	1	16,000	16,000	
	e.	2	12,000	24,000	
	f.	1	7,000	7,000	
	g.	2	4,500	9,000	
	h.	6	750	4,500	
	i.	2	1200 à 1800	3,000	
	j.	1	4000 à 4500	4,250	
	k.	1	2000 à 2600	2,500	
	l.	1	1200 à 1800	1,500	
	m.	1	1,600	1,600	
	n.	»	»	650	
		A REPORTER. . . . . fr.			

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . fr						
271,550	»	271,550	270,820	750	»	
271,550	»	271,550	270,820	750	»	



## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,530	»	271,530	270,820	730	»	
5,500	»	5,500	6,500	»	1,000	
870,000	»	870,000	868,250	1,750	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents . . . . .	4	7,500	30,000	661,500
		Vice-présidents . . . . .	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction . . . . .	14	6,250	87,500	
		Juges . . . . .	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	4	7,500	30,000	
		Substituts . . . . .	20	5,000	100,000	
		Greffiers . . . . .	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints. . . . .	36	3,000	108,000	
		Secrétaires des parquets. . . . .	4	3400 à 3800	14,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	17	1200 à 2000	26,600	
		Huissiers audienciers . . . . .	23	400	9,200	
10		2 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents . . . . .	13	7,000	91,000	968,600
		Vice-présidents . . . . .	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction . . . . .	22	5,250	115,500	
		Juges . . . . .	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi . . . . .	13	7,000	91,000	
		Substituts . . . . .	26	4,500	117,000	
		Greffiers . . . . .	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints. . . . .	51	2,800	142,800	
		Secrétaires des parquets. . . . .	13	3000 à 3300	41,100	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	21	1200 à 2000	31,200	
		Huissiers audienciers . . . . .	48	500	14,400	
		A REPORTER. . . . .				1,630,100

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
					REPORT. . . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		<i>3<sup>e</sup> CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents . . . . .	9	6,000	54,000	} 563,070
		Juges d'instruction . . . . .	9	4,750	42,750	
		Juges . . . . .	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	9	6,000	54,000	
		Substituts . . . . .	9	4,000	36,000	
		Greffiers . . . . .	9	3,200	28,800	
		Greffiers adjoints . . . . .	15	2,600	39,000	
		Secrétaires des parquets . . . . .	9	2600 à 2900	25,800	
		Commis expéditionnaires . . . . .	7	1200 à 2000	9,120	
		Huissiers audienciers . . . . .	18	200	3,600	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S <sup>t</sup> -Nicolas, Tournai et Verviers . . . . .	14	1,200	16,800	} 18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles . . . . .	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix . . . . .	205	3,000	615,000	} 922,500
		Greffiers . . . . .	205	1,500	307,500	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

10  
(suite).

c.

14

»

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,171,050	»	1,171,050	1,169,570	2,480	1,000	
2,015,970	»	2,015,970	2,003,620	10,350	»	
922,500	»	922,500	922,500	»	»	
4,107,520	»	4,107,520	4,095,690	12,830	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,830		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRALE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NUMÉRO d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
				Charge			
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.		
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général . . . . .	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général . . . . .	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audiencier . . . . .	1	400	400	»	
		Messagers . . . . .	2	1,520	2,640	»	
		Concierge . . . . .	1	1,210	12,10	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire . . . . .	»	»	2,000	»	2,000
<b>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</b>							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 <sup>re</sup> classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège . . . . .	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 <sup>e</sup> classe, à Bruges, Mons et Namur . . . . .	5	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers . . . . .	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles . . . . .	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires . . . . .	7	500	3,500	»	
		Huissiers audienciers . . . . .	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs. Ameuble- ment des locaux des conseils de guerre . . . . .	4	420	1,680	»	3,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	5,000	
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.							
<b>CHAPITRE IV.</b>							
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>							
16	}	a. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police . . . . .				922,000	»
		b. Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . .					35,000
17	}	a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .				11,008	»
		b. Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .					40,500
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.							

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	5,000	8,720	8,720	»	»	
77,870	5,000	82,870	82,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		

## DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES.</b>		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants et du Sénat</i> et travaux accessoires. .
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i> . . . . .
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et de quelques autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
23	»	Pensions civiles . . . . .
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
35,000	160,000	195,000	195,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
490,000	»	490,000	490,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
552,300	»	552,300	552,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500.	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1881, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>CULTES.</b>		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique. . . . .
28	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures . .
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. : : .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés . . . . .
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés . . . . .
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances. . . . .
36	»	Secours pour les ministres des cultes. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.</b>		

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloqués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,349,000	»	4,349,000	4,349,000	»	»	
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
74,958	»	74,958	74,958	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1880 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849 Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus
30,000	»	b) 30,000	30,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse
5,244,650	276,000	5,520,650	5,520,650	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . .
38	»	Subsides : <i>a.</i> 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; <i>b.</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible . . . . .
39	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. . . . .
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .
42	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>PRISONS.</b>		
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service économique.</i>		
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .
44	»	Gratifications aux détenus . . . . .
45	»	Frais d'habillement des gardiens . . . . .
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . . . .
47	»	Fonctionnaires et employés. . . . . <span style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;">{</span> <i>a.</i> Traitements . . . . . <span style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;">}</span> <i>b.</i> Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.
48	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
49	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments . . . . .
50	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . . fr.		

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	255,000	200,000	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
769,700	200,000	969,700	769,700	200,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				200,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
848,050	} »	862,050	862,050	»	»	
14,000						
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	25,000	»	5,000	
2,247,050	20,000	2,267,050	2,272,050	»	5,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</b>		
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .
52	»	Gratifications aux détenus . . . . .
53	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
54	»	Traitements des employés . . . . .
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . . fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
255,000	»	255,000	255,000	»	»	
2,502,050	20,000	2,522,050	2,527,050	»	5,000	
DIMINUTION . . . fr.				5,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	25,800	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	146	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire . . . . .
III.	154	Justice militaire . . . . .
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice . . . . .
V.	156	Palais de Justice . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles . . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
VIII.	158	Cultes . . . . .
IX.	160	Établissements de bienfaisance . . . . .
X.	<i>ib.</i>	Prisons . . . . .
XI.	162	Frais de police . . . . .
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,107,520 »	»	4,107,520 »	4,095,690 »	11,830 »	»	
77,870 »	5,000 »	82,870 »	82,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	160,000 »	195,000 »	195,000 »	»	»	
552,500 »	»	552,500 »	552,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,244,650 »	276,000 »	5,520,650 »	5,520,650 »	»	»	
769,700 »	200,000 »	969,700 »	769,700 »	200,000 »	»	
2,502,050 »	20,000 »	2,522,050 »	2,527,050 »	»	5,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	25,800 »	30,800 »	30,800 »	»	»	
14,845,240 »	692,458 »	15,537,698 »	15,350,868 »	211,830 »	5,000 »	
AUGMENTATION . . . . fr.				206,830 »		

## ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1882.

---

**PENSIONS.**

---

*Voir* aux annexes nos 10 et 11 du Budget de la Dette publique.

---